

Lille, le **14 AVR. 2023**

Monsieur le maire,

Conformément à l'article R214-37 du code de l'environnement, je vous transmets un exemplaire du dossier de déclaration de Monsieur le président du conseil départemental du Nord. Il s'agit de la **régularisation de l'exploitation d'un forage existant (réf. BRGM BSS000CALB / 00202B0171) sur la parcelle D1395 pour un volume annuel maximum de 15 000 m³ sur le territoire de votre commune.**

L'accord, notifié ce jour au pétitionnaire, est basé sur le dossier reçu le 28 février 2023.

Je vous joins également une copie du récépissé et de la notification de l'accord adressés au pétitionnaire, pour affichage en votre mairie durant une période de 1 mois minimum.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Ces documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins 6 mois.

Annabelle CAPENDU, en charge de l'instruction de ce dossier 23-0100016144, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (courriel : annabelle.capendu@nord.gouv.fr ou tél : 03 28 03 84 00).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

La responsable
du Service Eau Nature et Territoires,
du Service Eau Nature et Territoires


Thierry DUTILLEUL

Hélène SOLVES

Copie à Madame la responsable de la Mission Métropole de la DDTM 59

P. J. : Copie du récépissé de déclaration, de la notification de l'accord. Exemple du dossier

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Mairie de Seclin
Hôtel de Ville
89 rue Roger Bouvry
59113 SECLIN

Réf. : **PE-349**

Adresse : 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cédex

Tél. : 03 28 03 83 83 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/